

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

Sélection des agents de l'Etat

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à accroître l'efficacité des procédures de promotion et de sélection et à renforcer la mobilité des fonctionnaires fédéraux, comme prévu dans l'accord gouvernemental.

Le projet doit notamment contribuer à accélérer les recrutements en permettant le lancement simultané de différentes possibilités de nomination (interne, par mobilité et externe) afin qu'un classement unique puisse être établi à l'issue de la sélection comparative.

Le projet offre également la possibilité d'obtenir des dispenses pour certaines parties de la sélection et d'exclure, pour une période limitée, un candidat de modules spécifiques auxquels il aurait échoué, dans le but d'éviter un effet d'apprentissage qui ne correspond pas aux compétences à mesurer. La durée de validité de la dispense (d'au moins un an) est déterminée par l'administrateur délégué et est communiquée à chaque lauréat avec son résultat.

Afin d'accroître la mobilité, les sélections en interne seront dorénavant considérées comme des sélections comparatives pour lesquelles une expérience pertinente dans une fonction précise peut également être demandée.

(*) portant diverses mesures relatives à la sélection des agents de l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 05

<http://www.minfin.fgov.be>